

cahier  
spécialUN PAYS,  
DES PAYSAGES

Activités, usages, patrimoines

SYNDICAT MIXTE ARDECHE VERTE

**Pourquoi s'intéresser à nos paysages ?**

Le paysage n'est pas un décor idyllique, il se réfère aux espaces dans lesquels nous vivons au quotidien. D'une manière générale, chacun aspire légitimement à vivre dans un cadre de vie et un paysage de qualité.

La qualité paysagère se conçoit aujourd'hui comme un atout pour le développement économique d'un territoire : cadre essentiel pour le tourisme et les activités nature, support de promotion des produits locaux, facteur d'attractivité pour l'implantation des entreprises...

**Le paysage, l'affaire de tous**

Le paysage est également porteur d'identité, il s'agit là de notre patrimoine commun.

Il est en constante évolution, résultante des comportements et des activités socio-économiques, qu'elles soient agricoles, industrielles, artisanales, touristiques ou commerciales. Par le passé et chaque jour encore, chacun y laisse sa trace : l'agriculteur, le forestier, le propriétaire, le bâtisseur, l'entrepreneur, le maire aménageur...

**Des enjeux paysagers forts pour l'Ardèche verte**

En Ardèche verte, la dynamique d'urbanisation soutenue (+80 ha/an depuis 1997), notamment la hausse de l'habitat individuel (+17% entre 1990 et 1999) dans les communes périurbaines, a pour conséquence une **artificialisation diffuse et un mitage de l'espace rural**.

**LA CULTURE**

Les ensembles patrimoniaux passés et actuels, remarquables ou banaux

**LE REGARD**

Les perceptions subjectives qui associent au paysage les éléments propres à l'histoire de tous et de chacun

**LE PAYSAGE****L'HOMME**

L'inscription sur l'espace des activités humaines : modes d'occupation et d'usage du sol, organisation du bâti, réseaux, infrastructures

**LA NATURE**

La composition d'éléments naturels : géomorphologiques, climatiques, hydrologiques, végétaux...

**Une définition du Paysage**

D'après GORGEU Yves, JENKINS Catherine (dir.), *La Charte Paysagère : outils d'aménagement de l'espace intercommunal*. Paris : La documentation française, 1995.

L'étalement de l'habitat et des activités industrielles, artisanales et commerciales a radicalement changé les abords des agglomérations modifiant notamment la perception du paysage depuis les principaux axes de communication.

A contrario, la déprise agricole qui sévit depuis plusieurs années, notamment dans la partie Ouest, entraîne l'enrichissement progressif des terres abandonnées et la fermeture des paysages (apparition de paysages plus austères, disparition de points de vue...). La forêt a ainsi progressé continuellement sur la même période (+20% entre 1972 et 1995).

**Une attractivité paysagère à valoriser**

Ce territoire, avec ses paysages variés, offre la possibilité d'activités de pleine nature ; il est couvert par un réseau dense de sentiers de randonnées. Un patrimoine architectural de qualité est également très présent dans l'espace rural (maisons fortes, moulins, églises, petit patrimoine vernaculaire...). Cette attractivité paysagère vient en complément des principaux sites touristiques du territoire et attire une population urbaine de « proximité ».

L'arrivée de nouveaux résidents, la concurrence entre les types d'espaces et le développement de l'activité touristique rendent nécessaire l'affirmation d'une identité territoriale et l'organisation d'une concertation entre acteur et co-utilisateurs de l'espace en Ardèche verte, afin de mieux tenir compte des attentes de chacun. ■

## **Regrouper les propriétaires pour améliorer la gestion sylvicole**

Avec plus de 95% de surface appartenant à des propriétaires forestiers, la forêt privée est majoritaire sur l'Ardèche verte et couvre plus de 33 000 ha. Près de 12 000 propriétaires forestiers se partagent cette surface et plus de 80% d'entre eux ont moins de 4 hectares.

Le morcellement apparaît dès lors comme le handicap majeur pour une gestion rationnelle des massifs forestiers : sous-exploitation ou plus rarement sur-exploitation sont constatées. Les impacts paysagers directs ou indirects sont réels : fermeture de paysages, forêts discontinues, risques d'incendie accrus...



Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), avec l'aide financière de la Région Rhône Alpes via le Pays Ardèche verte, se propose donc de pallier au morcellement en travaillant avec le Groupement de Sylviculteurs du Haut Vivarais pour le regroupement des travaux sylvicoles et des ventes. Le groupement proposera les lots à la vente auprès des acheteurs de bois (coopératives, experts, etc.). Cela permettra ainsi de faire aboutir des travaux et des ventes souvent irréalisables seuls, en raison du peu de volume qu'ils représentent.

Cette action vient compléter l'aide à la restructuration foncière des parcelles forestières (échanges, achats) menée par le Conseil Général de l'Ardèche. ■

## **Pour le maintien d'une activité agricole dynamique et diversifiée**

Pour faire face à la diminution du nombre d'agriculteurs et à la déprise agricole qui l'accompagne sur certains secteurs, le Pays Ardèche verte souhaite, à travers son PSADER (Projet Stratégique pour l'Agriculture et le Développement Rural), soutenir :

- des projets collectifs structurants pour le territoire et permettant aux agriculteurs de valoriser au mieux leurs productions (ateliers collectifs de transformation, réseau « accueil à la ferme »...)

- des actions de communication et de sensibilisation sur le rôle de l'agriculture dans la gestion de l'espace et dans la production d'un cadre de vie de qualité
- des actions d'accompagnement des agriculteurs, favorisant le renouvellement des générations. ■

### **Le Comité Local à l'Installation du Val d'Ay**

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Val d'Ay, la question du renouvellement des chefs d'exploitation a été abordée par une approche des cessations / reprises. Le Comité Local à l'Installation (CLI) a ainsi pour rôle d'identifier et d'accompagner de manière anticipée les cédants pour leur permettre de transmettre leur exploitation dans les meilleures conditions. La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Chambre d'agriculture tandis que la capacité de décision relève de la Communauté de Communes.

Les objectifs du CLI sont de :

- créer les conditions favorables pour un dialogue entre les élus du territoire, la profession agricole et la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural),
- conduire une réflexion concertée sur la préservation et la valorisation patrimoniale de la ressource « espace »,
- encourager une présence humaine et une activité économique renouvelée sur le territoire.

### **La ferme communale du Monestier**

Pour faire face à la déprise agricole et à la fermeture des paysages autour du village, la commune du Monestier a choisi à la fin des années 90 de se lancer dans un projet de mobilisation foncière puis de ferme communale. Cette démarche a permis l'installation en 2006 d'un couple d'agriculteurs en production caprine et la reconquête d'espaces agricoles. La commune s'assure ainsi la pérennité à moyen terme d'une activité d'élevage, qui contribue fortement à l'entretien du paysage et indirectement à son attractivité. Ce projet exemplaire a été réalisé avec le soutien financier de l'Europe et de la Région Rhône Alpes



## Interpréter le paysage à travers les sentiers de découverte

Parcourir les sentiers est un formidable moyen de découvrir notre territoire, ses spécificités et les enjeux qui l'animent. Le Pays Ardèche verte assure un appui financier et technique à la mise en place de parcours découverte ou de sites de lecture de paysage en lien avec le réseau de randonnées. ■

### Le parcours découverte «Enquête éclair à Pailharès »

Ce parcours pédestre invite le public à réfléchir sur les expériences à tirer du grave incendie qui a ravagé les  $\frac{3}{4}$  de la commune de Pailharès en 2003. Sur le terrain, un livret accompagne le visiteur à travers d'anciennes terrasses agricoles réhabilitées pour l'occasion. Des aménagements signalétiques et artistiques illustrent le propos. Ce projet, coordonné par le Syndicat Mixte Ardèche verte, a été réalisé à l'initiative de la commune de Pailharès avec de nombreux partenaires.



### Le sentier des éoliennes à Saint-Agrève

Ce parcours d'interprétation a été réalisé par la Communauté de Communes du Haut Vivarais en parallèle à l'implantation de six éoliennes. L'objectif était d'expliquer pourquoi et dans quel contexte ces grandes éoliennes ont été implantées ici et de guider le visiteur à travers les relations qui ont de tout temps intimement lié le vent et les habitants du plateau.

### Le sentier des tours à Tournon-sur-Rhône

3 tables de lecture du paysage ont été installées sur le sentier des tours. Les sujets abordés sont : « une ville construite par l'Histoire », « 3 grands crus en un coup d'œil » et « le Rhône axe de communication ». Un jeu de piste à destination des petits (et des plus grands...), au départ de l'Office de Tourisme, emmène les enfants à la recherche de 6 plaques énigmes le long du sentier des tours.

## Une cellule « Conciliation-Médiation » pour la gestion des conflits d'usages

En Ardèche verte comme dans tout le département, le développement des loisirs en milieu naturel peut générer des conflits d'usages. Tandis que la pratique de la randonnée s'organise et devient un véritable outil d'attractivité touristique, on observe ces dernières années un très fort développement de la circulation d'engins motorisés dans les espaces naturels. Promeneurs, véhicules à moteurs, chasseurs, propriétaires fonciers sont amenés à cohabiter avec les agriculteurs et les forestiers qui tirent leur production de ces espaces.

Face à ce constat le Conseil Général de l'Ardèche a mis en place une cellule « Conciliation-Médiation » dans le but d'aider à la résolution des conflits latents ou exprimés. Le suivi et la gestion de ces conflits sont confiés à l'association Loisirs Nature Ardèche aidée, dans cette tâche, par un groupe d'experts désignés parmi les membres de la CDESI (Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires).

Inspiré du système "éco-veille" développé par la Fédération Française de Randonnée Pédestre, un formulaire permettra très prochainement de recueillir auprès du public l'ensemble des éléments permettant de mieux appréhender les problèmes de conflits d'usages en espace naturel. ■

Contact : Loisirs Nature Ardèche (04 75 64 10 48)

## La charte paysagère, un outil d'aménagement du territoire : l'exemple des Pays du Forez

Les élus du Syndicat Mixte des Pays du Forez et leur Président, Alain BERTHEAS, se sont appuyés sur le constat suivant pour se lancer dans la démarche de charte paysagère :

« Aujourd'hui, à l'heure de la banalisation des paysages et de l'habitat, creusé par la prolifération d'une architecture de masse et de solutions urbaines standardisées, se pose une question essentielle : que signifie vivre dans le Forez ? »

Les objectifs visés par leur étude ont été d'offrir aux élus une vision prospective de leur territoire et de proposer des orientations pour les paysages du Forez à horizon 2020.

La charte paysagère des Pays du Forez interroge sur la qualité du cadre de vie, la place de l'activité agricole et l'aménagement des villes et villages. La valorisation du patrimoine, la démarche de développement durable et l'intégration architecturale, y sont également traitées. Les préconisations sont déclinées, sous la forme de fiches-actions concises et illustrées, véritables outils d'aide à la décision.

Cette charte est ainsi apparue à la fois comme un outil prospectif et un outil de conseils. Elle a pu apporter des éléments de réponse sur deux problématiques essentielles :

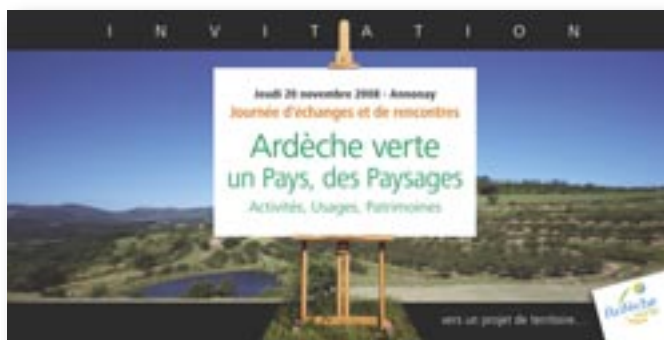
- l'anticipation du développement urbain,
- la construction de projets de valorisation et de création de paysages.

Associées à la « préservation active » des paysages, l'ensemble des actions préconisées par la charte a pour objectif d'affirmer avec force l'identité du Forez comme facteur de développement. ■

## Un Pays, des paysages

### Activités, Usages, Patrimoines

Cette journée d'échanges en Ardèche verte a pour vocation de lancer une réflexion autour de la thématique du paysage sur notre territoire. En particulier, il s'agit de faire connaître et reconnaître le rôle de l'agriculture, de la forêt et des espaces naturels dans la production de biens et d'un cadre de vie de qualité, de faire prendre conscience des impacts de l'urbanisation sur le paysage mais surtout de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire sur cette question et de poser les bases de projets futurs.



Le 20 novembre, les échanges et la réflexion seront alimentés par une sortie sur le terrain et des ateliers thématiques.

### Lectures croisées du paysage

Quand le géologue voit le glissement de terrain et le travail de l'érosion, le botaniste voit la répartition de la flore en fonction de l'altitude et des expositions. Quand l'agronome voit l'utilisation pastorale du territoire, l'urbaniste voit la progression de l'occupation de l'espace par l'homme. Croiser les regards et les interprétations, c'est enrichir la réflexion collective et engager le débat pour un projet concerté de territoire.

■ **Matinée du 20 novembre** : lectures croisées d'un paysage du Val d'Ay, avec la contribution de Claude JANIN (professeur associé à l'Institut de Géographie Alpine à l'Université de Grenoble), Catherine CAYRE (Interprète du patrimoine), Franck MIYET (artiste dessinateur), Nicolas BAZIN (animateur nature et patrimoine, Réserve Naturelle de l'Île de la Platière), et un habitant.

### Ateliers thématiques

3 ateliers pour l'après-midi du 20 novembre :

■ **Atelier 1** : La co-utilisation de l'espace, usages récréatifs, usages productifs

*Comment concilier les différentes activités économiques et les activités de loisirs ? Quels enjeux ? Quelles méthodes ?*

Les Grandes Terres, plateau agricole à proximité de Lyon, a développé depuis 1998 un projet d'envergure pour sortir le territoire des difficultés de co-existence entre activités agricoles, usages récréatifs, enjeux environnementaux et paysagers. Témoignage du Bureau d'études GEOSCOPI.

La cellule médiation - conciliation travaille à la résolution des conflits d'usages sur le département de l'Ardèche. Témoignage de Claude CRAIN, Association Loisirs Nature Ardèche.

■ **Atelier 2** : le paysage, un patrimoine identitaire

*Quels éléments influencent l'identité d'un patrimoine ? Comment peut-on le mettre en valeur ?*

Le PNR du Morvan cherche à concilier la sylviculture avec les enjeux paysagers de son territoire : mise en valeur d'un patrimoine culturel et naturel remarquable, recherche de pratiques sylvicoles favorables, gestion des lisières de forêts... Témoignage de Carole ZAKIN, animatrice Charte Forestière du Territoire du Morvan.

Le PNR des Monts d'Ardèche remet en valeur le patrimoine naturel et bâti de son territoire, en particulier les terrasses, traces d'une vie rurale intense qui a façonné les paysages.

■ **Atelier 3** : Paysage et cadre de vie : quel aménagement du territoire en Ardèche verte ?

*Quels impacts de l'urbanisation sur un territoire ? Comment le rendre le plus harmonieux possible ?*

La DDE et le CAUE de l'Ardèche poseront toutes les clés de compréhension en décryptant l'occupation de l'espace en Ardèche verte et en analysant la prise en compte du paysage dans les différentes échelles de projets. Un exemple concret viendra étayer ces éléments : la construction d'un lotissement intégré au site remarquable de St Montan (07).

#### Inscriptions - renseignements :

Syndicat Mixte Ardèche verte  
04 75 34 75 59  
[coordination@pays-ardeche-verte.fr](mailto:coordination@pays-ardeche-verte.fr)

**Lieu** : Lycée Agrotechnologique d'Annonay  
Avenue de Californie - plan téléchargeable  
sur le site Internet [www.pays-ardeche-verte.fr](http://www.pays-ardeche-verte.fr)

#### Partenaires de la journée

Lycée Agrotechnologique d'Annonay  
Conseil Local de Développement  
Association des OT et SI de l'Ardèche verte  
Chambre d'Agriculture de l'Ardèche  
CAUE  
DDE  
Conservatoire Régional des Espaces Naturels  
Conseil Général de l'Ardèche

#### Soutien financier

Conseil Général de l'Ardèche  
Région Rhône Alpes.